

Le vice-président
Service Mobilités Actives
Affaire suivie par Philippe ROUXEL
Tél. +33 (0)2 40 99 49 74
philippe.rouxel@nantesmetropole.fr

Madame Maryvonne DEJEAMMES – Rue de l'Avenir
Grand Ouest
Monsieur Daniel DAOULAS - Place au Vélo
Monsieur Jeff ABRAHAMSON – Les Mobilitains
1 rue d'Auvours
44000 Nantes

Nos réf. : 2402F0802L

Objet : ville apaisée

Nantes, le **12 MARS 2024**

Madame, Messieurs,

Par courrier du 30 novembre dernier, vous avez souhaité alerter Madame la Maire de Nantes d'une part, sur la vitesse excessive de certains automobilistes malgré le passage à 30 km/h de nombreux secteurs de la ville, et sa difficulté à en faire respecter l'application et d'autre part, sur la « signalétique 30 ».

Nous souhaitons vous apporter quelques éléments de réponses qui, nous l'espérons, seront de nature à vous rassurer :

- Des contrôles de vitesse sont effectués régulièrement par la Police Municipale de Nantes, mais elle ne peut pas être présente partout et tout le temps du fait de ses nombreuses missions. La Police Municipale de Nantes a d'ailleurs investi dans du matériel pour faire ces contrôles. En attendant, même s'il est vrai qu'on observe des comportements inadaptés de la part de toutes les catégories d'usagers de l'espace public, il n'en demeure pas moins que l'accidentologie corporelle poursuit sa tendance à la baisse depuis plusieurs années (les chiffres 2023 seront disponibles au printemps).

- Concernant les marquages : des campagnes de réfection des marquages des ellipses sont en cours et se poursuivront dans les mois à venir, conformément à ce qui a été retenu dans notre charte d'aménagement de l'espace public.

- Sur la signalisation : celle appliquée en entrée de ville est réglementaire. Il est vrai qu'il subsiste encore des panneaux de zone 30 et de fin de zone 30 qui ne facilitent pas toujours la compréhension. Il a été demandé aux services concernés de faire le nécessaire pour régler cette situation.

- Sur les vitesses pratiquées : les services de Nantes Métropole travaillent toujours à l'évaluation de l'évolution des vitesses avec le CEREMA, sur la base d'un protocole défini avec lui. Ce travail, qui nécessite un important travail d'analyse et de comparaison de données collectées de plusieurs manières, devrait aboutir courant du second semestre 2024. Ce n'est qu'à partir de ce moment là qu'on pourra en tirer des conclusions sur le niveau des vitesses pratiquées. Ces éléments seront partagés avec les membres du comité des partenaires de la mobilité.

.../...

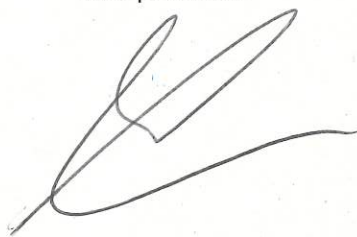
- Sur l'information : on sait que la mesure est globalement connue. Une communication a été faite au moment du lancement de la mesure et une communication ciblée via l'outil Waze a été faite auprès des automobilistes fin 2022 pour les informer. Dans les communes qui développent le 30 km/h, des campagnes de communications locales (affichage, journal municipal, etc...) ont également été mises en œuvre. Les panneaux à message variable rappellent régulièrement que la ville de Nantes est à 30km/h.

Enfin, comme vous le savez sans doute, la création d'une brigade de l'espace public a été annoncée par Madame la Maire lors de la cérémonie des vœux, mais ne sera opérationnelle sur le terrain qu'en septembre 2024. Leurs missions devraient se concentrer autour de la surveillance du stationnement gênant, du respect des infrastructures cyclables et des voies piétonnes, du contrôle des chantiers d'entreprises et des emprises de travaux ou bien encore du contrôle et de l'accès des marchés alimentaires.

En espérant avoir apporté des éclaircissements à votre demande, je vous prie de croire, Madame, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Nicolas MARTIN

Vice-président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.